25 juillet 1737

LETTRE THEOLOGIQUE A MONSIEUR ***. DOCTEUR DE SORBONNE;

Pour la Justification de la Doctrine du MISSEL DE TROYES, *condamnée par M. l'Archevêque de Sens.*

MONSIEUR,

VOUS êtes, ainsi que tous les honnêtes gens, rempli d'une vénération trop profonde, & d'une trop haute estime pour l'illustre Evêque de Troyes, pour n'avoir pas été vivement touché de l'insulte que vient de lui faire son Métropolitain, en condamnant son MISSEL.

Le même Prélat avoit déja tenu une conduite à peu près semblable, envers un autre Evêque son Suffragant; c'est-à-dire, envers M. l'Evêque d'Auxerre; mais celui-ci avoit vivement representé à son aggresseur l'injustice de son procédé, en lui remontrant, que si l'affaire dont il s'agissoit entr'eux ne regardoit que le gouvernement du Diocèse d'Auxerre en particulier, il n'en étoit point comptable à son Métropolitain; & qu'au contraire, si elle interressoit toute l'Eglise, elle devoit être jugée, en premiere instance, dans un Concile de la Province. *

Un raisonnement si solide desarmoit M. de Sens. Mais ce Prélat est semblable à ces Guerriers, dont Virgile dit:

Nec victi possunt abcedere bello. Æneid.

Voici qu'il revient au Combat contre M. de Troyes, qui est dans les mêmes termes que M. d'Auxerre. Mais il a trouvé un Adversaire bien capable de lui faire tête.

Vous avés déja vû un échantillon des réponses du Prélat insulté; & vous aurés été sans doute surpris d'y voir que M. de Sens porte si loin l'envie de blâmer, & de contredire, qu'il reprend dans le Missel de Troyes ce qu'il dit dans le sien même, au jour de la Fête de son Patron. Il ne faudroit, pour décréditer absolument son Ouvrage, qu'une si étrange méprise; mais vous en verrés bien d'autres, quand M. de Troyes aura donné la réponse plus étenduë, qu'il a promise: en atendant ce précieux Ouvrage, permettés-moi, MONSIEUR, de vous dire mon sentiment sur ce qui fait le sujet des plaintes de M. de Sens.

Je ne m'arrêterai point à ce qui regarde les Rubriques, & l'arrangement qu'on a fait des paroles de l'Ecriture. Il n'y a guéres que les Auteurs du Missel qui puissent rendre un compte exact sur ces articles.

Je me bornerai à ce qui regarde la Doctrine: car c'est ce qu'il y a de plus important, & je vous raporterai fidèlement les endroits où M. de Sens voit, ou croit voir, des erreurs, ou quelque chose d'aprochant, comme celui dont Virgile dit:

Sub luce maligna
Aut videt, aut vidisse putat per nubila lunam. Æneid. L. VI.

Je joindrai, aux Chefs d'acusation, quelques réponses; mais aussi courtes que je le pourrai, & que la matiére me le permettra. Car je craindrois d'abuser de vôtre patience, & de vous surcharger d'un long & ennuïeux Ouvrage. Il n'y a déja que trop de gens qui se mêlent de cet odieux métier; quand ce ne seroit que ces téméraires Auteurs, qui entassent Ecrits sur Ecrits, pour atribuër au démon des Miracles, où il faut s'aveugler soi-même pour ne pas reconnoître le doigt de Dieu. **

* *Voyez le 2. Can. du 2. Conc. de C. p.*

** *On porte dans ces Ouvrages la témérité si loin, qu'on veut que le Démon soit assés puissant pour faire des guérisons subites, parfaites & permanentes, de maladies invétérées, incurables & compliquées, & telles qu'a été la guérison miraculeuse de Mademoiselle du Moulin, comme on le peut voir par sa belle & pieuse Relation.*

On a été si éloigné de rien exagérer dans cette piéce, qu'on y a obmis une circonstance importante, & que la Famille de la Demoiselle, dont on connoît la sincérité, est prête d'attester, qui est que la Demoiselle avoit une si grande inflammation dans le sang, qu'elle buvoit des cinq pintes d'eau par jour, hors des repas, ce qui a duré jusqu'au Miracle de sa guérison. L'atribuer au Démon, ce seroit impiété, quand

Le dégoût que m'ont causé de semblables Ouvrages, me rendra atentif à tenir la promesse que je vous ai faite d'être court, en répondant aux plaintes de M. de Sens, contre le Missel de Troyes.

1°. Ce Prélat se plaint que dans un Graduel, on ait joint aux paroles de l'Ecriture, qui marquent combien la porte du Ciel est étroite, celles-ci de l'Apôtre : *Cum timore & tremore salutem vestram operamini, Deus est enim qui operatur velle & operari pro bona voluntate.*

Il prétend que cet endroit du Missel insinuë que la raison pour laquelle le nombre des Elûs est petit, c'est parce que Dieu opére le vouloir.

En quelle conscience M. de Sens peut-il former un si étrange soupçon? Comme si l'opération de Dieu, qui est un effet de la prédestination, pouvoit être cause de la réprobation. Mais, si l'on en croit M. de Sens, on insinuë encore par-là, que cette réprobation a tellement la volonté de Dieu pour principe, que les démérites de l'homme n'y ont point de part; ce qu'il faut pourtant n'entendre que de la réprobation négative.

Ce sentiment n'est peut-être pas si condamnable que le pense M. de Sens; il en peut voir les preuves dans Estius. J'avouë pourtant, que l'opinion qui donne pour cause de la réprobation, le péché originel, suivant cette parole de S. Augustin; *Quid oderat in Esau nisi originale peccatum?* est la plus commune & la plus douce. Mais, à parler franchement, je ne crois pas que les Auteurs du Missel de Troyes aïent eu en vûë ces questions abstraites. Leur dessein a été, conformément aux paroles de l'Evangile & de S. Paul, de porter les Fidèles à opérer leur salut avec crainte; mais avec quelle crainte?

Ce n'est pas, sans doute, celle dont S. Grégoire dit, qu'à la vérité, c'est par elle que se commencent les voïes de simplicité & de droiture; mais qu'elle ne suffit pas pour s'éloigner entiérement du mal; parce que lors qu'on ne fait encore que par elle le bien, on péche, en cela même qu'on voudroit pécher, si on le pouvoit impunément. Quelle crainte donc est-ce que l'Apôtre recommande? S. Augustin nous l'explique, quand il dit que c'est celle qui nous est marquée dans ces paroles du Psalmiste. *Servés Dieu avec crainte, & tressaillés de joïe devant lui avec tremblement;* comment allier ensemble des dispositions qui sont si oposées? Nous en trouvons le moïen, dans ce que nous enseigne le Concile de Trente, qui, après avoir averti les Fidèles qu'ils ne doivent pas s'assurer de leur salut, comme le prétendoient les Calvinistes; les rassure & les console, en les avertissant d'avoir une ferme confiance dans le secours de Dieu, qui n'est rien autre chose que l'opération de Dieu, dont parle S. Paul; opération forte, & comme le marque le terme Grec, énergique, & qui, considérée du côté de Dieu, est sa volonté toute-puissante, comme l'enseigne S. Thomas, & par conséquent ne peut être empêchée ni retardée.

Tom. I. nova edit. 29.

Je sçai bien qu'on prétend qu'une telle opération, déterminant & prédéterminant la volonté, la liberté est détruite. Mais l'est-elle, par cette Grace que S. Augustin assure avoir été reservée à l'homme, pour le pousser d'une maniere invincible & insurmontable? Ou bien, pour argumenter, *ad hominem*, l'est-elle par cet opération de Dieu, que S. Ignace, Fondateur de la Compagnie de Jesus, dit qu'elle pousse tellement la volonté, qu'il ne reste plus ni doute ni pouvoir de douter de la suivre, comme si Dieu, qui a plus en son pouvoir les volontés des hommes, qu'ils ne les ont eux-mêmes, ne pouvoit pas les déterminer librement en premier, comme ils se déterminent eux-mêmes en second, & comme si l'opération de Dieu, en formant en nous l'action, ne s'étendoit pas à toutes ses modalités & ses perfections, dont une des principales est d'être libre; ainsi que M. Bossuet l'explique admirablement, dans son beau Traité du libre-arbitre, fait pour l'usage de M. le Dauphin.

3. P. q. 3. art. 10.

In Exercitiis art. de Electãon.

Mais je demande aux Ennemis de cette Doctrine, & qui veulent nous enlever la consolation qu'inspire une Grace si puissante; quelle est celle qu'ils veulent nous donner en sa place, pour être le fondement de nôtre confiance? Ils nous presenteront, sans doute, leur Grace d'équilibre; Grace qu'ils apellent suffisante, & tellement suffisante, qu'elle ne supose plus rien de nécessaire de la part de Dieu, par maniere de principe, & qui par conséquent, exclud la nécessité de la Grace efficace par elle-même, qui a toûjours été la Doctrine de l'Eglise, & déclarée telle par le Pape Benoît XIII. moins délicat en cela, que M. de Sens, qui annonce qu'il embrasseroit cette Doctrine, s'il convenoit à un Evêque de prendre parti sur cet article. Grace encore (je parle toûjours de la Grace d'équilibre) qu'on supose être si essentielle à la liberté, quand il s'agit d'œuvres de piété, qu'on soutient que celui qui manqueroit d'un tel secours ne pécheroit point; ce qui est réfuté par S. Prosper, comme, oposé à la Foi du péché originel, & qui entraîne après soi l'hérésie du péché Philosophique; Grace enfin commune aux bons & aux mauvais, & qui par conséquent est toute naturelle; car tel est, selon S. Thomas, tout ce que les hommes ont de commun.

De Ingrat. v. 6. 49.

Comment peut-on donner à nôtre confiance une telle Grace pour apui, puisqu'elle est elle-même si mal apuïée; & puisque ne donnant que le pou-

ce ne seroit que parce qu'elle a été subite; on doit croire, selon S. Thomas, que le Démon n'a pû l'opérer; il n'en peut même opérer aucune par les mains des Hérétiques, selon S. Irenée; & l'Auteur d'un gros Traité Dogmatique sur les Miracles se rend ridicule, quand il prétend que ce que dit le S. Docteur ne regarde que les premiers siecles de l'Eglise. Le S. Docteur marque le contraire, dans l'endroit même où il enseigne ce que j'ai marqué; mais ce qui est décisif contre ceux qui atribuent au Démon les guérisons dont j'ai parlé, c'est que Mademoiselle du Moulin assure, comme parlant sous les yeux de Dieu, qu'elle a demandé la sienne pour confondre cette impiété.

De Mira... Quæst. ... art. 5.

De Hæres. ... 2. c. 31.

voir, il n'est conforme ni à la raison ni à la Religion d'en faire le fondement de sa confiance? Il faut, pour espérer sagement, avoir outre le pouvoir, un motif légitime de croire qu'il sera réduit à l'acte; & comme on ne trouve point ce motif dans une Grace, qui ne donne que le pouvoir; il faudra le chercher dans le libre-arbitre; & assuré d'une Grace, qui ne peut nous manquer, & qui nous donnera, malgré nos mauvaises habitudes, un pouvoir d'équilibre pour nous sauver, aussi parfait que celui qu'a le plus grand pénitent; on se flâtera qu'une telle Grace ne déterminant point la volonté, la volonté la déterminera & la fera pencher du bon côté. Ainsi l'homme mettra sa confiance en lui-même; ce qui est très-oposé aux sentimens que l'Eglise nous inspire.

Cette sainte Mere, lorsqu'elle nous fait prier Dieu de la soutenir, par une protection perpétuelle, veut que nous protestions qu'elle s'apuïe uniquement sur la Grace Celeste; & S. Augustin nous avertit, que nous sommes plus en sûreté en nous abandonnant totalement à Dieu, qu'en nous abandonnant partie à Dieu, partie à nous-mêmes. Quoi de plus conforme à l'humilité Chrétienne; mais quoi en même-tems de plus oposé au sentiment que je viens de combattre, & qu'on s'efforce d'établir comme la source de nôtre consolation.

De Persec.

Voilà comme, sous prétexte d'animer l'espérance du Chrétien, on nourrit son orguëil, & qu'on éteint, ou du moins qu'on affoiblit en lui cette crainte salutaire, que nous recommande l'Apôtre; & pour en user ainsi, on n'emploïe que de vains prétextes & des inductions cent fois réfutées, telles que sont celles que j'ai déja raportées; on en verra encore quelques autres dans l'article suivant, où

2°. M. de Sens se plaint, qu'à ces paroles de S. Paul, *non est currentis neque volentis*, on ait joint cet autre passage du 12. Chapitre de l'Epitre aux Hebreux, *Esaü reprobatus est, non enim invenit locum pœnitentiæ, quamquam cum lacrimis requisisset eam;* & qu'en retranchant du Texte de l'Apôtre ces mots, *Cupiens hæreditare benedictionem*, on a voulu faire entendre, que le pronom *eam*, se raporte à *pœnitentiam;* au lieu qu'il se raporte à *benedictionem;* & que ce changement du sens des paroles de l'Apôtre insinuë une erreur desespérante, qui est que la pénitence a été impossible à Esaü, quoiqu'il la cherchât, & qu'il faut dire la même chose de plusieurs autres pécheurs. La premiere partie de ce raisonnement est peu importante; & ce que le Prélat assure n'est pas si certain qu'il croit, & même Cornelius à Lapide avouë que la Version Siriaque leve l'équivoque en ajoûtant au pronom *eam*, le mot *pœnitentiam*.

Pour ce qui est de la seconde partie du raisonnement de M. de Sens, elle est si injurieuse aux Auteurs du Missel de Troyes, si capable de rendre leur Foi suspecte, & par conséquent si calomnieuse, qu'il est bien plus nécessaire de prier pour l'Acusateur, afin que Dieu lui fasse sentir l'injustice de son acusation, que de justifier les acusés.

Qui peut douter que ceux-ci ne soient bien convaincus de ces deux articles de Foi; le premier que la pénitence est absolument nécessaire à tous, le second, qui est une suite du premier, que cette pénitence n'est impossible à personne pendant cette vie?

Ceux que M. de Sens acuse, ou du moins soupçonne de vouloir donner ateinte à ces deux vérités, qui sont inséparables, sont plus éloignés d'un excès si criminel, qu'il ne l'est lui-même. Car est-il aisé d'acorder, avec la premiere des vérités dont je viens de parler, qui enseigne que la pénitence est nécessaire à tous, ce que dit le Prélat dans son *Traité de la Confiance en Dieu*, §. 21. où, après avoir fait le dénombrement de plusieurs pécheurs, hors de la voïe du salut, il ajoûte ces mots; effacés presque tous ceux-là s'ils ne font pénitence; effacés-les, dis-je, du nombre des Elûs? Il faut dire, avec JESUS-CHRIST, que s'ils ne font pénitence, ils périront, non presque tous; mais tous absolument; & pour ce qui est de la deuxiéme vérité, que j'ai marquée, & qui regarde la possibilité de la pénitence & du salut pour tous & en tout tems, n'est-elle point détruite, ou du moins bien affoiblie, par le sentiment de M. de Sens, qui fait dépendre cette possibilité de la Grace actuelle & presente?

Hé! que deviendront donc ces hommes figurés par les montagnes de Gelboé, qui, selon l'explication de S. Grégoire, ne reçoivent pas la moindre rosée de la grace?

Tom. I. pag. 103. nova edit.

La pénitence, & par conséquence le salut, leur seront donc impossible. S. Prosper est bien éloigné de cette pensée; puisque, répondant à une objection semblable à celle de M. de Sens, il avouë qu'il y a bien des hommes, dont la malice est semblable à celle des Démons. Mais il ajoûte, qu'il y a cette difference entre les uns & les autres, que les derniers sont perdus sans ressource, & qu'il reste aux autres un moyen d'être réconciliés avec Dieu, s'il a pitié d'eux.

Que dira à ceci M. de Sens, qui prétend que sans la Grace, la pénitence, & toute autre œuvre de piété, est absolument impossible.

Le Prélat, pour prouver un sentiment si contraire à la Doctrine de S. Augustin, qui dit que le pouvoir de croire & d'avoir la charité, est ataché à la nature; mais que l'aquisition de ces vertus est atachée à la Grace, ne fait point de difficulté d'employer l'autorité du S. Docteur qu'il combat.

Il en cite un passage où il est dit, que quand Dieu prépare puissamment la volonté, l'œuvre de piété devient facile, au lieu qu'elle étoit auparavant difficile & impossible.

Inst. de 1723. p. 141. Retract. l. 1. c. 22.

M. de Sens entend ceci d'un impossibilité absoluë; mais il se trompe, & il est facile de s'en convaincre, quand on entend le langage du S. Docteur.

Car certainement, par cette préparation de la volonté dont il parle, il entend une Grace efficace, puisque, selon lui, & selon le Concile d'Orange, dire que Dieu prépare la volonté, & dire qu'il

Canon 4.

opére le vouloir, c'est la même chose; il faut donc conclure, que quand il dit que sans cette Grace, l'œuvre de pieté est impossible, il n'exclut pas par-là tout pouvoir; mais seulement le pouvoir réduit à l'acte.

Cette remarque est de la derniere importance, pour ne pas imputer au S. Docteur, & à ceux qui pensent & parlent comme lui, une Hérésie, comme on ne l'a déja que trop fait, & pour ne pas tomber dans le paradoxe de M. de Sens, dont je viens de faire voir que s'ensuit l'erreur dont il accuse, ou du moins fait soupçonner les Auteurs du Missel de Troyes, sur l'impossibilité de faire pénitence, par raport à plusieurs pécheurs privés de toute Grace, tels que sont les endurcis.

Voilà donc le second grief de M. de Sens, tourné entiérement contre lui. Le troisiéme chef d'acusation de ce Prélat, est sur ce qu'ayant raporté ce passage de S. Paul, *nunc autem manent fides spes Charitas.* On a obmis ces mots qui suivent, *tria hæc;* & il se plaint que par ce retranchement, on a voulu faire entendre qu'il n'y a qu'une vertu, qui est la Charité.

De morib. Eccles. cath. c. 15.

Cela est vrai en un sens, puisque, selon S. Augustin, toutes les vertus ne sont que des modifications de l'amour Divin, & que, selon S. Thomas, sans la Charité, & sans le raport nécessaire à la derniere fin, elles ne sont pas de véritables vertus; elles ont pourtant chacune leur objet particulier, & elles peuvent subsister sans la charité; mais alors elles ne sont pas pieuses, comme le dit positivement le Maître des Sentences, en parlant de la Foi & de l'Espérance. *Fides*, dit-il, *& spes possunt esse sine Charitate sed non sunt piæ.*

Mais M. de Sens touche encore un autre article, qui lui tient bien plus au cœur: c'est celui par lequel on soutient que nous sommes obligés d'aimer Dieu dans tout ce que nous faisons, comme il est dit dans l'Oraison du V. Dimanche après la Pentecôte. Ce qui est une vérité sainte, & non pas une erreur, comme l'enseigne l'infame Apologie des Casuistes.

M. de Sens croit qu'on a voulu, par le retranchement de ces mots *tria hæc*, établir cette sainte maxime; & c'est ce qui le met de si mauvaise humeur.

En vérité, après les preuves invincibles que MM. d'Auxerre de Troyes & de Nevers, qui sont les trois Suffragans de M. de Sens, ont donné de cette Doctrine, qui est le fondement & l'ame de la Morale Chrétienne; après ce qu'ont dit les Curés de Sens, & ce qu'on lit dans la sçavante réfutation de l'Instruction de M. de Cambrai, je ne conçois pas comment M. de Sens ose encore se déclarer contre une vérité qui a été si solidement démontrée, & qu'il s'obstine à combattre l'Apôtre S. Paul, qui nous ordonne de faire toutes nos actions par amour; puisque dans sa premiere *Epître aux Corint. c.* 10. il veut que, soit que nous mangions, soit que nous buvions, nous fassions tout pour la gloire de Dieu; ce qui marque une Charité proprement dite, & vertu Théologale.

Et qu'on ne dise pas, comme fera sans doute M. de Sens, & comme font tant de mauvais Théologiens, que S. Paul ne veut marquer qu'un conseil, ou, que s'il fait un commandement, il veut dire seulement qu'il faut que toutes nos actions soient propres à être raportées à Dieu, ce qui fait qu'elles lui sont raportées d'une maniére implicite, ou interprétative, ou que les paroles de l'Apôtre ne marquant qu'un précepte affirmatif, ne contiennent qu'une obligation de faire, dans de certains tems, des actes de charité; par exemple, tous les huit jours; ce qu'un Jesuite vient de déclarer solemnellement à Dijon être sa Doctrine.

S. Thomas réfute, en deux mots, toutes ces chicannes, en déclarant que quelques-uns disent, que les paroles de S. Paul ne sont qu'un conseil; mais que cela n'est pas vrai.

Or, je le demande, ceux que réfute le S. Docteur, nioient-ils qu'on est obligé à ne faire que des actions propres à être raportées à Dieu; c'est-à-dire, bonnes, par raport à l'office, ou à la fin prochaine; ou bien qu'il nous est ordonné de faire des actes de charité dans de certains tems? Il faudroit pour cela qu'ils eussent été des impies, & S. Thomas ne se seroit pas contenté de dire que leur sentiment n'étoit pas vrai.

Q'est-ce donc qu'ils apelloient conseil? C'est ce que S. Thomas apelle commandement, lorsqu'il dit, que raporter à Dieu virtuellement toutes nos actions, apartient au précepte de la charité; parce que ce n'est rien autre chose que de prendre Dieu pour sa derniere fin.

M'amuserai-je à réfuter des objections cent fois pulvérisées, & qu'on ne cesse point de rebattre, sans dire un mot des réponses qu'on y a faites; comme, par exemple, ce que nous avons eu la douleur de lire dans les Remontrances des RR. PP. Jesuites, & dans les Journaux de Trevoux, où on nous represente l'obligation d'agir toûjours par un principe d'amour, comme une Loi d'une dureté insuportable.

Elle est dure, dit S. Augustin, mais pour les cœurs durs, & qui veulent suivre la cupidité; mais elle est douce pour ceux qu'anime la charité; & raisonner en supposant le contraire, c'est ne pas mériter d'être écouté.

Je puis assurer la même chose d'une autre objection, que M. de Sens répete encore dans son dernier Mandement, qui est, que du principe qui oblige de toûjours agir par charité, il s'ensuit que les meilleures actions, comme l'obéïssance qu'un fils rend à son pere, & le secours qu'on donne au prochain, seront autant de péchés, si elles n'ont pas la charité pour principe. Il y a plus de 1300. ans que S. Augustin répondoit à Julien, qui lui faisoit une semblable objection, que l'action est bonne en elle-même; mais qu'il n'y avoit qu'un impie qui put nier que ce ne soit un péché de ne s'en pas glorifier dans le Seigneur.

Mandem. de 1732. p. 122.

Mais n'est-il pas absurde, dit M. de Cambray, de prétendre qu'une action puisse être en même-tems bonne & mauvaise, digne de récompense & de suplice? La solution est dans S. Thomas, 12. *q.* 114. *ar.* x. Le S. Docteur remarque, que les Païens

Païens même peuvent faire quelque bien ; mais imparfait, parce qu'il n'est pas raporté, comme il doit l'être, à la derniere fin. C'est à cet égard qu'on dit, que toute action est bonne ou mauvaise, & qu'elle a la charité ou la cupidité pour principe, ce qui n'empêche pas que lors même qu'elle naît de cette derniere source, elle ne puisse être bonne, quand à l'office & à la fin prochaine, quoiqu'elle soit toûjours mauvaise, prise dans son tout.

Je me lasse, MONSIEUR, & je crains de vous ennuïer en répondant à des objections si frivoles. En vérité M. de Sens dévroit bien laisser de semblables chicannes aux Auteurs du Journal de Trevoux, ou du Supplément Satyrique, & ne nous rien proposer que de digne du rang sublime qu'il tient dans l'Eglise, tel n'est pas certainement la réflexion qu'il fait dans l'article suivant de sa Critique. Car 4°. il se plaint de ce que dans la Secrete de la Messe du XVI. Dimanche d'après la Pentecôte, on a dit, en parlant de la Grace qu'on demande à Dieu, qu'il ne la doit à personne, *quam nemini debes.*

Le Prélat, pour condamner ce langage dit, qu'encore qu'il soit vrai que Dieu ne doit la Grace à personne, néanmoins il se doit à lui-même de ne la pas refuser.

Ce principe est très-juste, & on peut ajoûter, avec S. Augustin, que la nature-humaine mérite la Grace, parce qu'elle est l'Image de Dieu ; mais cela s'entend de la nature saine & entiere, & pourvû que l'homme ne mette point d'obstacle à la Grace ; & il faut ajoûter que, pour n'en point mettre, on a besoin de la Grace.

Contra Jul. l. 4. c. 3.

Car dire, comme Suarez, que les forces du libre-arbitre suffisent pour cela, ce n'est que déguiser ce faux principe, que l'Assemblée du Clergé de France condamna en 1700. comme renouvelant le Sémipélagianisme, en ne faisant que changer les termes ; mais je n'ai point besoin de toutes ces réfléxions pour réfuter la Critique de M. de Sens.

Il me suffit de faire remarquer qu'elle est la Grace dont il s'agit dans l'Oraison que censure ce Prélat, & dont il trouve mauvais qu'on ait dit qu'elle n'est dûë à personne.

Il s'imagine aparemment qu'il s'agit d'une Grace suffisante & d'équilibre.

Mais si le respect que j'ai pour M. l'Archevêque de Sens ne m'empêchoit pas de lui donner un défi, je le défierois bien de me montrer une Oraison où l'Eglise demande à Dieu une telle Grace.

C'est toûjours la Grace efficace qu'elle demande ; & dans l'Oraison que M. de Sens critique, il est visible, par son commencement, & par l'Oraison du jour à laquelle il est clair qu'elle a raport ; il s'agit de la Grace de persévérance, qui est selon le Concile de Trente, ce don spécial sans lequel on ne peut persévérer, & de laquelle, malgré l'oposition de M. de Sens, nous disons hardiment, selon la Foi, qu'elle n'est dûë à personne,

Quam nemini debes.

Ainsi, selon S. Augustin, Dieu a-t-il voulu que nôtre persévérance n'apartint qu'à sa Grace, & que nôtre salut même fut un don de sa pure libéralité, comme le répéte, jusqu'à trois fois, le P. Calmet sur ces paroles de S. Paul, *la vie éternelle est une Grace de Dieu.* Que M. de Sens dise, s'il veut, que c'est-là nier la coopération du libre-arbitre.

De Persever. n. 15.

5°. M. de Sens se plaint, qu'à ces paroles de S. Jean, *qui natus est ex Deo non peccat, & non potest peccare*, on a joint ces autres de S. Paul, *Spiritus vitæ in Christo liberavit me à lege peccati.* Il soutient que c'est-là insinuer l'Hérésie de l'inamissibilité de la Grace, & que cela peut être dangereux pour les Fidèles.

Ce n'est pas contre une erreur si grossiére que les Fidèles ont besoin d'être munis ; il n'y en a point qui soit tenté d'y tomber ; on a bien plus besoin d'être en garde contre l'extêmité oposée, qui consiste à croire qu'il n'y a rien de plus aisé à perdre & à recouvrer que la justice chrétienne ; quoique JESUS-CHRIST nous ait précautionnés contre la prémiére de ces illusions, en nous disant, que, si quelqu'un l'aime.... il viendra à lui & y fera sa demeure, & que le Concile de Trente nous ait munis contre la deuxiéme, en nous disant que nous ne pouvons en aucune façon recouvrer nôtre innocence, par le Sacrement de Pénitence, sans beaucoup de travaux & de larmes. Les prétendus Rigoristes en disent-ils plus ?

Les deux erreurs, que je viens de raporter, sont une suite du dangereux Systême de M. de Sens, qui est celui de l'équilibre, & qui est la source d'une infinité d'Absolutions précipitées, & de Communions sacriléges.

6°. M. de Sens se plaint qu'en emploïant ce passage de S. Paul, *hoc igitur dico, & testificor in Domino ut jam non ambuletis, sicut & gentes ambulant in vanitate sensus sui, tenebris obscuratum habentes intellectum, &c.* on a retranché la suite du texte que l'on cite, & qui auroit fait connoître que S. Paul ne parle pas-là de tous les Païens ; au lieu que le retranchement qu'on a fait donne lieu de croire, qu'il les renferme tous dans ce qu'il dit ; & qu'ainsi on fait une proposition générale de celle qui n'est pas telle, ce que nous avoüons être contre les régles d'une bonne dialectique. Sans vouloir imiter ici M. Dagoumer, en faisant contre M. de Sens une dissertation de Logique, je prendrai la liberté de representer à ce Prélat, que la proposition de S. Paul est universelle, par raport aux quatre premiers caractéres qu'il atribuë aux Gentils, & que ce qui suit n'étant qu'accidentel à ce qu'il avoit dit & n'étant point ajoûté pour modifier la proposition, il n'y a nul inconvénient à le retrancher, & laisser par-là la proposition dans sa généralité.

Eph. c. 4. ỷ. 17.

Mais il y a ici quelque chose qui tient plus au cœur de M. de Sens, que le violement des régles de Logique.

Il se plaint qu'on a voulu insinuer en cet endroit une Doctrine qu'il croit erronée, qui est celle qui supose que la Foi est la premiere Grace : ce qui doit s'entendre, selon le langage de S. Thomas, du don gratuit que Dieu nous acorde, quand il nous donne du moins quelques commencemens de la Foi, qui est la prémiere conversion du cœur de l'homme vers Dieu, selon le même Docteur, qui prouve sa pensée par ces paroles de l'Apôtre. *Il faut que celui qui s'aproche de Dieu croïe.*

3. Part. Quæst. 3. art. 10.

Ce qui est si bien la prémiere Grace, que sans cela nous ne pouvons être autre chose que ténèbres, égarement & péché ; puisqu'on ne peut être que tout cela, sans Dieu, & que, selon S. Paul, aux *Ephes. chap.* 2. dans l'infidélité, on est sans Dieu dans ce monde.

Parler autrement de l'excellence & de la nécessité de la Foi, c'est faire injure à JESUS-CHRIST, qui en est l'Auteur & le consommateur ; c'est encore obscurcir le S. Dogme du besoin que nous avions de ce Divin Médiateur, & affoiblir cette vive reconnoissance & ces actions de Graces infinies & éternelles que nous devons à Dieu, pour nous avoir acordé le don inestimable de la Foi.

Don qu'il a refusé à tant de Nations, qui n'en étoient pas plus indignes que nous, & par lequel il nous a arrachés de la puissance des ténèbres ; pour nous transférer dans le Royaume de son Fils bien-aimé, dont il nous a fait les cohéritiers.

Don enfin qui est, selon le Concile de Trente, la racine de toute justification : ce qui est fondé sur la Tradition la plus sainte, comme on l'a fait voir dans de sçavants Ecrits, & même sur l'autorité d'un Auteur, qui ne doit pas être suspect à M. de Sens, puisque c'est le Jesuite Cornelius à Lapide, qui l'enseigne bien clairement, en disant que la Foi est le fondement de tout bien.

In Epist. ad Philip. c. 2.

J'avouë qu'il y a des Théologiens qui admettent des Graces avant la Foi ; mais de quelle espéce sont ces Graces ? J'ai lû plusieurs fois le Pere Déchamp sur cet article ; mais tout ce que j'ai conclu de son long verbiage, c'est que ces sortes de Graces sont semblables à celle que le P. Bouhours apelle *un je ne sçai quoi.* Ce que j'ai encore bien compris, c'est, que de l'aveu du P. Déchamp, la Grace qu'il admet avant la Foi, n'est pas la Grace par JESUS-CHRIST ; cependant sans cette Grace il n'y a, selon S. Augustin, ni bonne pensée dans l'entendement, ni bon mouvement dans la volonté, sans quoi certainement il n'y a point de Graces.

De Cor. & gr. c. 2.

Voilà, MONSIEUR, toutes les plaintes que M. de Sens fait contre le Missel de Troyes, par raport à la Doctrine.

Il les apuïe, par une réflexion qui n'est pas plus solide, en soutenant qu'il faut retrancher plusieurs des endroits qu'il a repris ; quand ce ne seroit que parce qu'ils sont obscurs, & qu'ils ont besoin d'explications.

Eh bien, il faut les donner ces explications ! si elles peuvent être utiles, comme le Concile de Trente l'ordonne aux Pasteurs ; & si elles ne le sont pas, il faut avertir les Fidèles de suivre cette belle régle de S. Augustin, que ce Saint Docteur assure qu'il suivoit lui-même, lorsqu'il dit, en parlant des Saints Livres. *J'adore la vérité manifeste dans ce que j'entends, & j'adore la vérité cachée dans ce que je n'entends pas.*

Cet expédient vaut certainement mieux que celui de M. de Sens, qui n'iroit à rien moins qu'à nous enlever une infinité de beaux endroits, qui se trouvent dans nos Missels & dans nos Bréviaires.

Il n'y a peut-être point de plus bel Ouvrage dans ce dernier genre, que ce que M. l'Archevêque de Paris a donné depuis peu à son Diocèse ; cependant combien les gens du goût de M. de Sens y trouveroient-ils de retranchemens à faire, d'autant plus que bien des endroits, non-seulement leur paroîtroient obscurs, mais leur sembleroient encore contenir plus clairement, que le Missel de Troyes, des propositions que M. de Sens a jugées répréhensibles, quoique ce ne soient que de très-saintes vérités ; comme je croi l'avoir montré dans cette Lettre, & comme de grands Théologiens l'ont prouvé dans des Ouvrages solides & profonds ; & M. l'Evêque de Troyes pourra encore en parler dans l'Ecrit qu'il nous a promis.

Mais ce sont des points de la Doctrine Chrétienne, si précieux & si importans, qu'on ne peut trop les répéter, & c'est une semence Céleste qu'on ne doit point se lasser de répandre, suivant cette parole de Salomon ; » Semés vôtre grain dès le matin, & » que le soir votre main ne cesse point de semer, » parce que vous ne sçavez pas lequel des deux le » verra plûtôt, celui-ci, ou celui-là ; que si l'un » & l'autre levent, ce sera encore mieux.

Voilà de quoi animer les Prédicateurs, & les Théologiens, à ne point se lasser d'annoncer les vérités Chrétiennes ; sur-tout quand elles sont combatuës, & qu'elles sont dans un danger extrême.

Vocat labor ultemus omnes.

Il y a pourtant une précaution à prendre, dont nous avertit S. Grégoire, qui est de se rendre tellement utile à ceux qui ne sont pas instruits, qu'on ne soit pas à charge à ceux qui le sont.

Je me suis proposé de suivre cette régle. A qui MONSIEUR, puis-je mieux laisser à juger si j'ai rempli mon projet, qu'à vous & à ceux, qui comme vous, ont un esprit juste, une intention droite, & une grande connoissance de la Religion, que vous avés puisée, non dans ces ruisseaux bourbeux, qui ne sont propres qu'à empoisonner, mais dans les sources les plus pures de l'ancienne & florissante Sorbonne ; je puis du moins me flâter de ne m'être point écarté de ces grands principes de S. Augustin & de S. Thomas, que vous défendés avec une fidélité digne d'un Docteur, qui a juré sur le Tombeau des SS. Martyrs de soutenir la vérité jusqu'à l'effusion de son sang ; & d'autant plus loüable, qu'elle est devenuë plus rare.

Car nous sommes dans un tems où nous pouvons bien nous écrier, avec le Prophête ; » Sauvez-moi, » Seigneur, car il n'y a plus de saint ; les vérités

» font affoiblies parmi les enfans des hommes.

On pouffe même l'indifférence pour elles fi loin, qu'on demanderoit volontiers comme Pilate ; *Qu'eft-ce que la vérité?*

Combien peu de gens la recherchent, & en demandent au Seigneur la connoiffance avec ardeur & fincérité.

Il n'y en a même que trop, entre ceux qui difent fi fouvent au bas de l'Autel, *mon Dieu envoïez vôtre lumiere & vôtre vérité*, qui feroient fachés que Dieu leur acordât ce qu'ils demandent; parce que c'en feroit affez pour troubler leur faux repos, & diffiper leur illufion, & qui gémiroient comme celle dont Virgile dit :

Quæfivit cœlo lucem, ingemuit que repertâ.

Et pour ce qui eft de ceux qui font éclairés, il n'arrive que trop fouvent qu'ils retiennent la vérité dans l'injuftice, fans craindre cette colére de Dieu, dont ils font menacés par l'Apôtre, & la malédiction que l'Ange du Seigneur prononce contre le peuple de Meroz; parce qu'il n'eft pas venu au fecours du Seigneur, au fecours de fes plus braves Guerriers. Que fi effraïé de ces menaces, on n'ofe faire un fi criminel outrage à la vérité, en la captivant entierement; par combien de fophifmes, dont l'amour propre eft toûjours une fource abondante & par combien de déguifemens ne l'égare-t-on pas, dans ces détours dont parle le Prophête, & dont il dit, que Dieu joindra ceux qui s'y engagent aux ouvriers d'iniquité?

Judic. c. 5.

Je benis la bonté Divine de ce qu'elle vous a donné, MONSIEUR, des difpofitions auffi faintes que celles que je viens de marquer font criminelles.

Je prie le Dieu des vertus, à qui apartient tout ce qu'il y a d'excellent, d'augmenter en vous, & en tous vos amis, de fi religieux fentimens, afin qu'il nourriffe ce qui eft bon, & que par un acroiffement de piété il conferve ce qu'il aura nourri.

Oraif. du VI. Dim. après la Pent.

Aïez, MONSIEUR, la bonté de faire pour moi la même priére à Dieu, & de lui demander, que puifque nous fommes unis par les liens d'une faine Doctrine, nous n'en demeurions pas-là. Mais que, pratiquant la vérité par la charité, nous croiffions en toutes chofes dans JESUS-CHRIST, qui eft nôtre chef & nôtre tête. *Veritatem igitur in charitate facientes crefcamus in eo per omnia qui eft caput* JESUS.

Eph. c. 5. v. 4.

C'eft en lui, MONSIEUR, que je fuis, avec beaucoup d'eftime, de refpect, & d'affection,

Vôtre, *&c.*

25. Juillet 1737.